

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 févr. 2026

Date d'édition: 5 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 1/11

Bitex RM Katalysator

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Bitex RM Katalysator

UFI:

4TVU-K5AQ-S99C-K0Y6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Durcisseur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/ revendeur):

Bitex Bimoid

Wilhofsweg 9

CH-6275 Ballwil

Switzerland

Téléphone: +41 449 60 10

Télécopie: +41 449 60 75

E-mail: info@bitexbimoid.ch

Site web: <https://www.grisard.ch/bitex-bimoid>

E-mail (personne compétente): haefliger@encoma-osh.net

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59.

Belgique: Centre antipoisons +32 070 245 245

Suisse: Tox Info Suisse, Zürich +41 (0)44 251 51 51 ou 145 en Suisse (informations en Allemand, Français, Italien et Anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Peroxydes organiques (<i>Org. Perox. D</i>)	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.	D'après les données d'essais.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul.
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Acute 1</i>)	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.	Méthode de calcul.
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 1</i>)	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 févr. 2026

Date d'édition: 5 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 2/11

Bitex RM Katalysator

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation



GHS09

Environnement



GHS02

Flamme

Mention d'avertissement: Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

dibenzoyl peroxide

Consignes en cas de risques physiques

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
------	--

Consignes en cas de risques pour la santé

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
------	--------------------------------------

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
------	--

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	---

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence Prévention

P260	Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols.
------	--

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
------	---------------------------------------

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
------	---

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/Savon.
-------------	--

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
--------------------	--

P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
-------------	--

2.3. Autres dangers

Autres effets néfastes:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 févr. 2026

Date d'édition: 5 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID



Page 3/11

Bitex RM Katalysator

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 94-49-5 N°CE: 202-338-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120759933-41	ethylene dibenzoate Aquatic Chronic 2 (H411)  Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 2 000 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg	25 - ≤ 50 pds %
n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6 Numéro d'index: 617-008-00-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119511472-50	dibenzoyl peroxide Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Irrit. 2 (H319), Org. Perox. B (H241), Skin Sens. 1 (H317)  Danger Facteur M (aigu): 10 Facteur M (chronique): 10 Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 5 000 mg/kg	25 - < 50 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques. Lésions oculaires graves/irritation oculaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO2).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 févr. 2026

Date d'édition: 5 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 4/11

Bitex RM Katalysator

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'explosion. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Décomposition thermique. Spontanément inflammable à l'air.

Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

* 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir le produit répandu. Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière. Aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée. Éliminer les résidus du produit comme déchet spécial (voir section 13).

Pour le nettoyage:

Outils de travail: Solvant

Surfaces: Solvants. Laver avec de l'eau et du savon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7. Protection individuelle: voir rubrique 8. Evacuation: voir rubrique 13.

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Éviter la formation de poussière. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage. Utiliser un système d'aspiration à la source d'émission équipé d'un filtre antiparticules (filtre HEPA H14).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 févr. 2026

Date d'édition: 5 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 5/11

Bitex RM Katalysator

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Température de stockage recommandée: max. 30°C.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Acides et bases Ne pas stocker avec des matériaux inflammables.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 5.2 - Peroxydes organiques et matières autoréactifs

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH à partir de 1 janv. 2024	dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6	① 5 mg/m ³ ② 5 mg/m ³ ⑤ (einatembare Fraktion) Messmeth: NIOSH

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veillez à une bonne ventilation du lieu de travail.

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter des gants de protection chimique conforme à la norme EN 374. Les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc de nitrile, caoutchouc de butyle, épaisseur 0.4 mm. Temps de pénétration min. 6 heures

Protection respiratoire:

Pas nécessaire en cas d'utilisation selon les prescriptons. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Appareil avec filtre à particules (EN 143)

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 févr. 2026

Date d'édition: 5 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 6/11

Bitex RM Katalysator

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: solide

Forme: solide

Couleur: blanc

Odeur: non déterminé

Inflammabilité: Oui

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	<i>non applicable</i>		
Point de fusion	58 °C		
Point de congélation	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>Aucune donnée disponible</i>		
La température de décomposition	55 °C		② Lorsque exposé à des températures élevées, risque de formation de produits de décomposition dangereux. Risque d'incendie.
Taux d'évaporation	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Pression de vapeur	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Densité	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Densité apparente	640 kg/m ³	20 °C	
Solubilité dans l'eau	difficilement soluble	20 °C	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	3,2	22 °C	① OCDE 107

caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Matières et mélanges auto-réactifs:

Peroxydes organiques, Type CD

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

* 10.2. Stabilité chimique

Peut polymériser en présence de substances incompatibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acétone, Amines, Méthacrylate de méthyle.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas utiliser ni stocker dans des environnements à haute température (plus de 30° C) pendant une période prolongée.

10.5. Matières incompatibles

Liquide combustible. acides et bases forts. Amines. Méthacrylate de méthyle

* 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 févr. 2026

Date d'édition: 5 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 7/11

Bitex RM Katalysator

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ethylene dibenzoate n°CAS: 94-49-5 N°CE: 202-338-6

DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (Rat)
--

DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Rat)
--

dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6
--

DL50 par voie orale: 5 000 mg/kg (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

ethylene dibenzoate n°CAS: 94-49-5 N°CE: 202-338-6

CL50: 100 mg/L 4 d (poisson)

CE50: 2,4 mg/L 3 d (crustacés)

dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6
--

CL50: 0,06 mg/L 4 d (poisson)

CE50: 0,11 mg/L 2 d (crustacés)
--

CE50: 0,071 mg/L 3 d (Algue)

Toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 févr. 2026

Date d'édition: 5 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 8/11

Bitex RM Katalysator

12.2. Persistance et dégradabilité

ethylene dibenzoate n°CAS: 94-49-5 N°CE: 202-338-6

Biodégradation: Oui, rapide

dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6

Biodégradation: Oui, rapide

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ethylene dibenzoate n°CAS: 94-49-5 N°CE: 202-338-6

Facteur de bioconcentration (FBC): 2,74

dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6

Log K_{ow}: 3,2

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

3,2 à °C: 22; Méthode: OCDE 107

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ethylene dibenzoate n°CAS: 94-49-5 N°CE: 202-338-6

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

dibenzoyl peroxide n°CAS: 94-36-0 N°CE: 202-327-6

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination avec les ordures ménagères est défendue. Contacter un service d'élimination de déchets spéciaux.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

16 09 03 * Peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène

*: Soumis à une documentation.

Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet UE selon directive UE 2014/955

Code des déchets conditionnement

15 01 02 Emballages en matière plastique

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages vides peuvent être recyclés ou éliminés avec les ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie
terrestre (ADR/RID)

Transport par voie
fluviale (ADN)

Transport maritime
(IMDG)

Transport aérien (ICAO-
TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3106

UN 3106

UN 3106

UN 3106

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 févr. 2026









Date d'édition: 5 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 9/11

Bitex RM Katalysator

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, SOLIDE (dibenzoyl peroxide)	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, SOLIDE (dibenzoyl peroxide)	ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID (dibenzoyl peroxide)	ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID (dibenzoyl peroxide)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 5.2	 5.2	 5.2	 5.2
14.4. Groupe d'emballage			
-			
14.5. Dangers pour l'environnement			
		 POLLUANT MARINE	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: 122, 274 Quantité limitée (LQ): 500 g Quantités exceptées (EQ): E0 Danger n° (code Kemler): 539 Code de classification: P1 Code de restriction en tunnel: (D)	Dispositions particulières: 122, 274 Quantité limitée (LQ): 500 g Quantités exceptées (EQ): E0 Code de classification: P1	Dispositions particulières: 122, 274 Quantité limitée (LQ): 500 g Quantités exceptées (EQ): E0 Numéro EmS: F-J, S-R	Remarque: Transport interdit.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

[CH] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Ordonnance Suisse sur la protection des jeunes travailleurs (ArGV 5; SR 822.115): Sauf dérogation accordée par l'Office Fédéral de la Formation et de la Technologie (BBT) ou par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) Suisse, il est interdit d'affecter les jeunes travailleurs de moins de 18 ans à des travaux impliquant le contact avec/l'exposition à ce mélange.

Classe risque aquatique

Klasse A

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Remise aux personnes privées: Compétence nécessaire, substance du groupe 2 des produits chimiques (annexe 5 OChim)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 févr. 2026

Date d'édition: 5 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 10/11

Bitex RM Katalysator

RUBRIQUE 16: Autres informations

* 16.1. Indications de changement

6.3.	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
10.2.	Stabilité chimique
10.6.	Produits de décomposition dangereux
16.1.	Indications de changement
16.2.	Abréviations et acronymes

Version 3 basée sur la classification selon les directives 1272/2008/EC, 878/2020/UE et 707/2023/UE.

* 16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
HEPA	Filtre à particule très efficace
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Fiche de données de sécurité du producteur. Base de données des substances de l'agence européen des substances chimiques. Base de données GESTIS.

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Peroxydes organiques (<i>Org. Perox. D</i>)	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.	D'après les données d'essais.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 févr. 2026

Date d'édition: 5 févr. 2026

Version: 3

BITEX BIMOID

Page 11/11

Bitex RM Katalysator

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Acute 1</i>)	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.	Méthode de calcul.
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 1</i>)	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Le personnel qui s'occupe de l'utilisation, du stockage et du lavage des récipients doit être formé avant de commencer le travail et dans des intervalles réguliers sur les dangers et les mesures de protection à prendre. Cela concerne notamment les mesures de sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement et le premier secours.

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.